

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018 et respecte les principes budgétaires.

Le projet de budget 2018 est conçu sur les bases de la séance d'orientations budgétaires du 17 Février 2018

Ce budget prévisionnel est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Budget FORÊT

Section de fonctionnement :

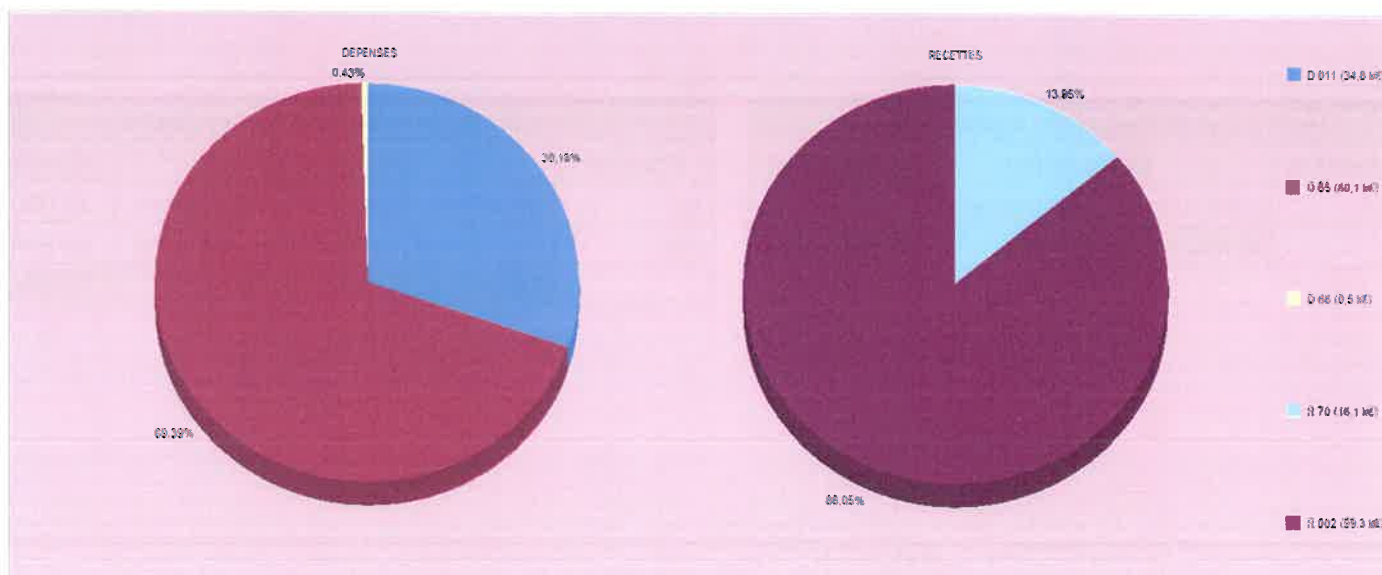
La section de fonctionnement s'équilibre à 115 437,08 euros, soit une baisse de 15 058,62 euros (- 11,54 %), en raison notamment de l'absence d'autofinancement.

DÉPENSES

Considérant le montant élevé des excédents fonctionnement et investissement, le reversement de l'excédent vers le budget Commune passe de 60 000,00 euros à 80 000,00 euros.

RECETTES

Une nette baisse est constatée au niveau du chapitre 70 "Produits des services" du fait de la baisse évaluée au niveau des ventes de coupes de bois. Une partie de l'excédent capitalisé est affecté au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chap.	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	34 837,08
65	Autres charges de gestion courante	80 100,00
66	Charges financières	500,00
	TOTAL DEPENSES	115 437,08

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chap.	Désignation	Montant
70	Produits services, domaines, ventes diverses	16 100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	99 337,08
	TOTAL RECETTES	115 437,08

Section d'investissement :

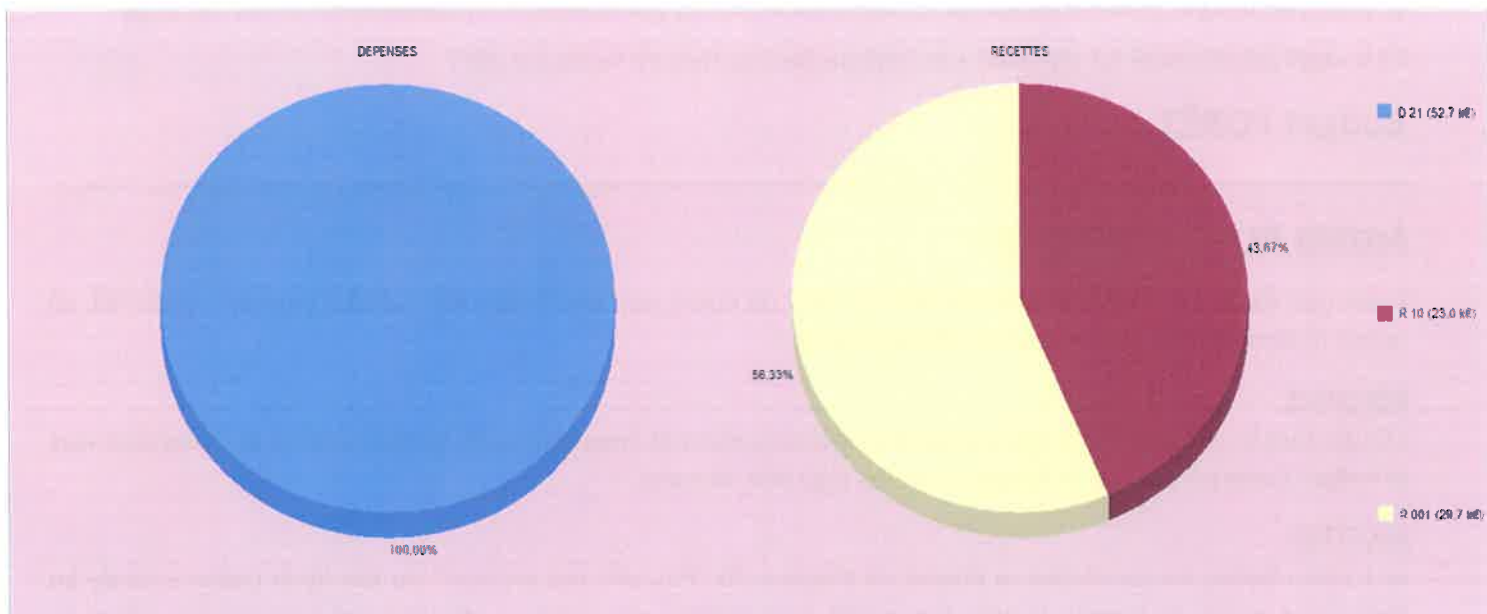
La section d'investissement s'équilibre à 52 666,93 euros, soit une baisse de 14 628,77 euros (- 21,74 %), en raison notamment de l'apurement du déficit d'investissement reporté.

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement sont constituées notamment par l'acquisition de bois et forêts et les travaux en forêt communale.

RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées par l'excédent d'investissement reporté, et d'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé affecté en réserves,



<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
21	Immobilisations corporelles	52 666,93
	TOTAL DEPENSES	52 666,93

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	29 666,93
	TOTAL RECETTES	52 666,93